

**COMMUNE DE MARCONNE**  
**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 05 décembre 2019.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur GERVOIS, excusé, Madame BLARY et Monsieur LENNE, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle TIRMARCHE est élue secrétaire.

**Décisions modificatives**

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les transferts de crédits comme suit :

Compte à débiter			Compte à créditer		
2315	Installation, matériel, outillage	- 440 €	2051	Concessions et droits similaires	+ 440 €
615221	Entretien de bâtiments	- 4 700 €	6558	Contributions obligatoires	+ 4 700 €

**Créances éteintes**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, le Conseil municipal donne un avis favorable aux créances éteintes.

**Demande de dérogation au principe de repos dominical**

La direction de LEADER PRICE a émis une demande de dérogation au principe du repos dominical pour l'ouverture du magasin le dimanche. L'article L.3132-6 du Code du travail donne la possibilité au Maire, de déroger au principe du repos dominical à hauteur de 12 dimanches par an.

*Le Conseil municipal décide :*

- *d'émettre un avis favorable pour déroger au principe de repos dominical dans les commerces de détail de la commune à hauteur de 12 dimanches pour l'année 2020,*
- *de charger Monsieur le Maire de solliciter l'avis de la Communauté de communes des 7 Vallées, avis obligatoire lorsqu'il est envisagé d'accorder plus de 5 dérogations par an.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés collectifs correspondants après avis de la Communauté de communes des 7 Vallées.*

Le Maire,

Jean-Claude FILLION

La Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE

